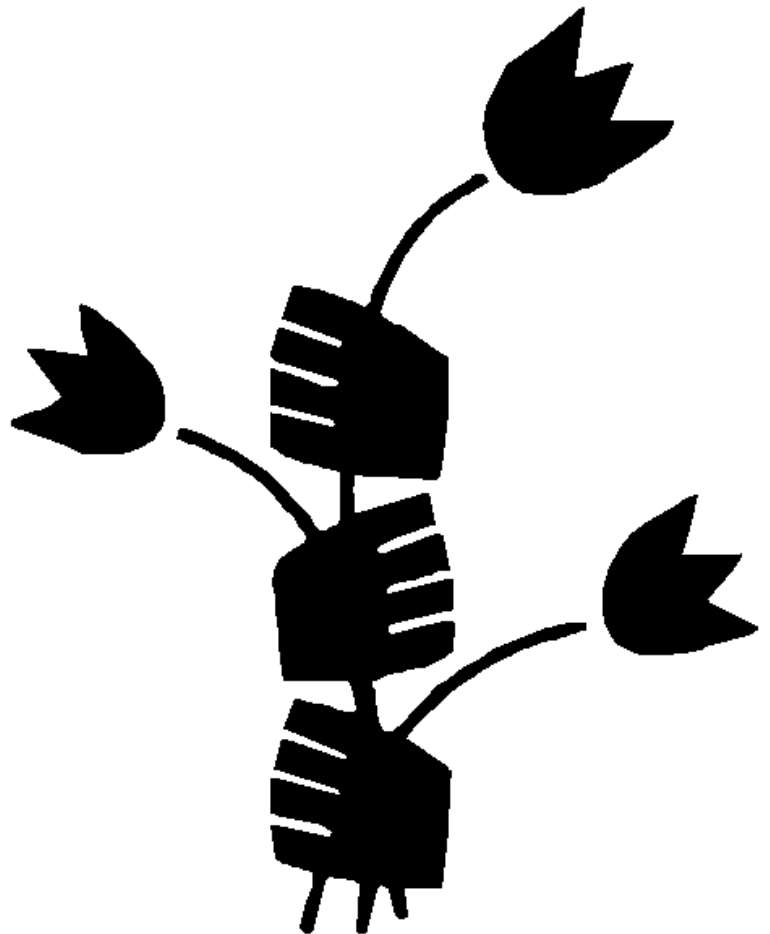




# La violence dans les relations lesbiennes : Information et ressources



# **La violence dans les relations lesbiennes : Information et ressources**



Notre mission est d'aider les Canadiens et les Canadiennes  
à maintenir et à améliorer leur état de santé.

*Santé Canada*

Publication autorisée par  
le ministre de la Santé

*La violence dans les relations lesbiennes : Information et ressources*  
a été préparé par **Laurie Chesley, Donna MacAulay** et  
**Janice Ristock** et révisé par **Cynthia Stewart**.

Also available in English under the title  
*Abuse in Lesbian Relationships: Information and Resources*

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteures  
et ne reflètent pas nécessairement les vues de Santé Canada.

Il est interdit de reproduire ce document à des fins commerciales, mais  
sa reproduction à toute autre fin est encouragée, à condition que la source soit citée.

On peut obtenir, sur demande, la présente publication  
dans des formats de substitution.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la violence familiale,  
veuillez communiquer avec le :

**Centre national d'information sur la violence dans la famille**

Santé Canada

Direction générale de la promotion et des programmes de la santé

Division des questions relatives à la santé

Indice de l'adresse : 1907D1

7<sup>e</sup> étage, Édifice Jeanne-Mance, Pré Tunney

Ottawa (Ontario) K1A 1B4 Canada

**Téléphone : 1-800-267-1291 ou (613) 957-2938**

Télécopieur : (613) 941-8930

Téléimprimeur (FaxLink) : 1-888-267-1233 ou (613) 941-7285

ATME : 1-800-561-5643 ou (613) 952-6396

Page d'accueil Internet : <http://www.hc-sc.gc.ca/nc-cn>

©Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998

Cat. H72-21/153-1998

ISBN 0-662-82691-4

## Remerciements des auteures

Une bonne partie du présent document est l'aboutissement des travaux de recherche et de counseling que nous avons effectués au Toronto Counselling Centre For Lesbians and Gays (qui fait maintenant partie de l'Associations des services familiaux). Nous tenons à remercier le Centre de son appui à notre projet. Nous aimerions également remercier la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et Toronto Lesbian and Gay Appeal d'avoir financé différents aspects de notre travail. Pendant la préparation de la publication originale, de nombreuses femmes nous ont fourni de l'information précieuse. Nous tenons à les en remercier.

Nous voulons aussi remercier les membres de la communauté lesbienne qui ont rempli le questionnaire de notre enquête et partagé avec nous des renseignements sur des aspects personnels et souvent douloureux de leurs relations. Notre gratitude va également aux femmes qui ont participé aux groupes que nous avons dirigés au Centre des survivantes de la violence dans les relations lesbiennes et aux clientes qui nous ont consultées individuellement. Leur force, leur courage et leur engagement ont été une source d'inspiration tout au long du projet.

## Notes biographiques

Laurie C. Chesley, M.S.W. (travailleuse sociale hospitalière), C.S.W. (travailleuse sociale agréée), est travailleuse sociale et consultante à Toronto. À ce titre et comme psychothérapeute en cabinet privé, elle continue à travailler avec des femmes sur des questions de violence.

Donna MacAulay, M.S.W. (travailleuse sociale hospitalière), C.S.W. (travailleuse sociale agréée), est psychothérapeute en cabinet privé, de même que consultante et superviseuse à Toronto. Elle est en train de rédiger un article sur ses expériences cliniques dans son travail avec les femmes qui ont été victimes d'abus sexuels en raison de leur lesbianisme.

Janice L. Ristock, Ph.D., est professeure agrégée et coordonnatrice du programme d'études des femmes à l'Université du Manitoba. Elle continue à faire de la recherche et à rédiger des travaux au sujet de la violence dans les relations lesbiennes, en même temps qu'elle travaille avec des organismes de services sociaux à mettre sur pied des services pour les lesbiennes.

***Gay Guide Canada, '98 contient une liste récente des services et des soutiens qui existent dans les grandes villes du Canada. On peut obtenir ce guide en s'adressant à Marginal Distribution, pièce 102, 277, rue George, Peterborough, Ontario, K9J 3G9, en appelant le (705) 745-2326 ou en envoyant une télécopie au même numéro. L'adresse Web est [www.gayguidecanada.com](http://www.gayguidecanada.com).***

# Table des matières

<b>Avant-propos . . . . .</b>	<b>5</b>
<b>Introduction . . . . .</b>	<b>6</b>
<b>Qu'est-ce que le lesbianisme? . . . . .</b>	<b>7</b>
<b>Le contexte social général . . . . .</b>	<b>8</b>
<b>Types de violence . . . . .</b>	<b>9</b>
<b>Prévalence de la violence . . . . .</b>	<b>10</b>
<b>Mythes à propos de la violence . . . . .</b>	<b>11</b>
<b>Si vous êtes victime de violence . . . . .</b>	<b>12</b>
<b>Demander de l'aide . . . . .</b>	<b>15</b>
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>22</b>
<b>Lectures complémentaires . . . . .</b>	<b>23</b>

# Avant-propos

Il est maintenant reconnu que la violence contre les femmes est une question importante du point de vue de la santé. Nous sommes donc heureuses que notre travail soit distribué par le Centre national d'information sur la violence dans la famille, afin que la violence dans les relations lesbiennes puisse également être reconnue comme préoccupation importante en matière de santé dans nos communautés.

Le présent document a d'abord été publié en 1991, sous forme de brochure intitulée *La violence dans les relations lesbiennes : Guide d'information et de ressources*. Nous avons obtenu de la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario une subvention qui nous permettait d'offrir cette brochure gratuitement par l'intermédiaire du Toronto Counselling Centre for Lesbians and Gays ainsi que des librairies féminines, des bars et des organismes de services sociaux de tout l'Ontario.

Depuis la publication originale, d'autres travaux ont été effectués sur la question de la violence dans les relations lesbiennes. Nous avons inclus de nombreuses nouvelles références qui reflètent la reconnaissance croissante de ce problème. Nous avons cependant conservé intact le contenu de notre publication afin de fournir des lignes de conduite aux lesbiennes, à leurs amis et aux professionnels qui interviennent à la suite de violence contre les lesbiennes.

Nous nous limitons ici à l'examen de la violence dans les relations de couple, mais la violence contre les lesbiennes se produit aussi dans d'autres contextes. Mentionnons, par exemple, les brutalités contre les lesbiennes et le viol de lesbiennes par des hétérosexuels. Bon nombre des principes que nous avons mentionnés s'appliquent également à ces contextes, mais d'autres forces seront également en jeu dans les cas de violence exercée contre les lesbiennes en dehors de leurs relations de couple.

# Introduction

La violence dans les relations lesbiennes est une question que l'on a passée sous silence jusqu'à récemment. Ce n'est que dernièrement que les femmes ont commencé à donner un nom aux violences vécues et à en parler. Il est vrai que la violence en général a été dissimulée jusqu'à tout récemment. Mais d'autres facteurs ont rendu encore plus difficile pour les lesbiennes le fait de révéler l'existence de la violence au sein de leurs relations.

En effet, nombre de femmes voient dans leurs relations homosexuelles une solution de rechange positive aux relations hétérosexuelles. On présume souvent que les femmes interagissent de façon réceptive et empathique et que, par conséquent, elles ne peuvent infliger de mauvais traitements. Les mauvais traitements ne surviendraient alors que dans les relations hétérosexuelles. On peut ajouter comme autres facteurs les préjugés et stéréotypes entretenus par la société au sujet des lesbiennes. Dans les milieux lesbiens, on craint qu'un débat ouvert sur la violence n'ait pour effet de noircir encore plus l'image négative que l'on se fait de la communauté à l'extérieur.

Le présent ouvrage donne des renseignements généraux sur cette forme de violence. Il est le fruit de notre travail au Toronto Counselling Centre for Lesbians and Gays. En qualité de conseillères, nous avons commencé à recevoir de plus en plus de femmes qui dénonçaient la violence vécue dans le cadre de leurs relations. Nous avons pensé qu'il était nécessaire de réagir à cette situation, et nous avons offert

des groupes de soutien aux lesbiennes maltraitées par leur compagne. Nous avons également perçu la nécessité de réunir davantage d'information sur le phénomène. Nous avons mené une enquête chez les lesbiennes de Toronto. Nous avons distribué 550 questionnaires aux femmes qui assistaient à une causerie prononcée par une lesbienne connue et avons reçu 189 réponses. Nous demandions aux personnes interrogées si elles avaient déjà subi des mauvais traitements dans une relation lesbienne, les types de violence auxquels elles avaient été exposées, les réactions de la communauté, les services auxquels elles avaient eu recours de même que leurs opinions sur les ressources qui seraient nécessaires pour comprendre ce problème et y réagir.

Bien que notre recherche soit limitée et que les résultats ne puissent en être généralisés puisqu'elle porte sur un échantillon non aléatoire et des mesures déclarées par les membres de l'échantillon, elle fournit certains éclairages sur la dynamique de la violence contre les lesbiennes. Le présent ouvrage vise à commenter les résultats obtenus.

Il est destiné aux lesbiennes qui ont vécu des relations marquées par la violence, à leurs amis et à leur famille, aux organisations lesbiennes et à toutes les personnes qui travaillent dans le secteur de la violence faite aux femmes. Nous parlons tantôt des femmes, tantôt des lesbiennes, pour indiquer que les femmes qui ont une relation de couple avec une autre femme ne se considèrent pas toutes comme des lesbiennes.

Notre objectif, dans ce travail, est de faire la lumière sur le sujet des agressions et d'ébaucher des lignes directrices en vue de résoudre le problème. Notre étude sur la violence dans les relations lesbiennes commence par un aperçu de la diversité de l'expérience lesbienne et du contexte social du lesbianisme.

# Qu'est-ce que le lesbianisme?

Les lesbiennes sont des femmes qui ont des relations intimes ou sexuelles principalement avec d'autres femmes. Au Canada, de 10 % à 15 % environ des femmes se disent lesbiennes. On compte des lesbiennes dans toutes les races, religions, classes socio-économiques, professions, regroupements politiques, tranches d'âge, catégories de capacités physiques ou mentales.

De même, l'apparence physique des lesbiennes est tout à fait diversifiée. Une lesbienne ne se distingue par aucune caractéristique physique. Son apparence, tout comme celle des autres femmes, peut refléter ou non les tendances de la mode, l'âge, la situation économique et les goûts personnels. Il est donc difficile sinon impossible de formuler des généralisations sur les lesbiennes à titre collectif.

De nombreux stéréotypes se rattachent aux lesbiennes. Notons les suivants :

- 1) Les lesbiennes sont d'allure masculine, ont une apparence « garçonne ». **Faux.** En fait, comme nous le disions, les lesbiennes sont de tous les types physiques.
- 2) Les lesbiennes peuvent être classées dans l'une ou l'autre de deux catégories : elles sont soit « garçonnes » (d'apparence masculine) ou excessivement « mignonnes » (d'apparence se rapprochant du stéréotype féminin). **Faux.** La plupart des lesbiennes n'adoptent pas explicitement de « rôle » dans leurs

relations. Comme dans la population hétérosexuelle, les partenaires d'une relation lesbienne peuvent illustrer des rôles multiples.

- 3) Les lesbiennes sont toutes féministes. **Faux.** De nombreuses lesbiennes sont féministes, mais le féminisme est une perspective politique à laquelle une foule de lesbiennes n'adhèrent pas.
- 4) Les lesbiennes détestent les hommes. **Faux.** La femme qui est lesbienne choisit de participer à une relation primaire avec une autre femme. Les attitudes à l'égard des hommes varient dans la population lesbienne comme dans la population hétérosexuelle, mais elles ne sont pas un facteur déterminant de l'identité lesbienne.
- 5) Les lesbiennes sont dévergondées. **Faux.** Les relations lesbiennes sont variées, tout comme les relations hétérosexuelles. Certains couples sont monogames, tandis que d'autres ne le sont pas. Certaines relations ne durent pas, tandis que d'autres sont à long terme.

Voilà quelques-uns seulement des stéréotypes. Ce sont des images erronées et trompeuses. Ce sont des généralisations qui ne peuvent aucunement s'appliquer à toutes les lesbiennes. Aucun ensemble de caractéristiques ne définit la diversification de l'expérience lesbienne.

Cependant, malgré cette diversification, il y a des éléments communs qui peuvent servir à distinguer les milieux lesbiens de la société hétérosexuelle. Dans la plupart des centres urbains, il existe des bars, services, clubs et groupes de lesbiennes où les lesbiennes peuvent se rencontrer et célébrer leur identité de femmes qui aiment les femmes. Toute communauté lesbienne compte des sous-groupes dont les membres partagent des intérêts, un patrimoine culturel, des opinions



politiques, des activités et des amitiés. Les lesbiennes se connaissent souvent grâce aux occasions de rencontres et de contacts que suscite la communauté lesbienne. À l'instar des hétérosexuelles, les femmes qui sont lesbiennes peuvent être très différentes du point de vue des antécédents, de l'âge, du mode de vie, de l'apparence, des expériences sociales, de la culture et des relations.

## **Le contexte social général**

Le contexte général de la vie des lesbiennes doit toujours être pris en compte quand on essaie de comprendre la violence dans les relations lesbiennes et d'en traiter de façon générale. La violence chez les lesbiennes peut être liée aux conditions sociales, telles que la haine envers les femmes (misogynie) et la crainte des homosexuels (homophobie). Dans notre société, la violence est aussi en rapport avec d'autres formes de domination, par exemple le racisme et les préjugés de classe.

Ces structures de domination peuvent fournir le cadre qui permet et favorise des relations oppressives entre les personnes. Dans notre société, par exemple, les femmes sont souvent dévalorisées ou perçues comme des objets sexuels ou des possessions. Les lesbiennes sont souvent en butte à l'ostracisme et à la discrimination. Elles sont considérées comme des délinquantes sexuelles, qui menacent la santé morale et sociale de la société patriarcale. Cela peut se mêler ou s'ajouter à une discrimination raciste et fondée sur des préjugés de classe à l'égard de certaines lesbiennes. Ces courants idéologiques, renforcements de l'oppression, sont intériorisés chez nous toutes et tous – lesbiennes, homosexuels et hétérosexuels. Lors de notre enquête, environ 30 % des répondantes ont donné l'homophobie et l'isolement comme facteurs qui, à leur avis, nourrissent la violence.

La colère, les craintes et la rage peuvent être dirigées à tort contre une partenaire qui peut représenter ce qui nous a été inculqué d'haïr et

de craindre dans notre culture où les points de vue hétérosexistes et mysogynes sont présents. Les lesbiennes, à l'instar des autres membres de la société, sont le produit de leur éducation. Elles ont pu être exposées à des modèles de rôles qui obéissaient à des schèmes de comportement malsains face au conflit et à la colère. Elles ont pu faire leur apprentissage des relations dans des familles maltraitantes. Elles ont pu ne pas apprendre comment se comporter dans une relation intime et affectueuse.

Également, les lesbiennes ont pu apprendre, de leur famille et de la société, que la violence peut servir d'instrument d'acquisition et de maintien du pouvoir sur les autres. Certaines lesbiennes peuvent décider de satisfaire leur soif de pouvoir et de domination dans le cadre de leurs relations intimes. Ainsi, comme dans l'ensemble de la société, les relations lesbiennes sont marquées par la hiérarchie et les abus de pouvoir de même que la domination, la possession et le contrôle. Notre perception de la violence dans les relations lesbiennes élargit une analyse féministe de la violence en prenant aussi en considération des facteurs autres que le sexisme et les attitudes patriarcales. Notre analyse porte principalement sur les inégalités de pouvoir, le désir de contrôler les autres et les façons dont les personnes choisissent de réagir à ces facteurs et d'utiliser les occasions d'être violentes.

## Types de violence

La « violence » est un schème de comportement selon lequel la brutalité physique et la coercition affective permettent d'accéder au pouvoir ou à la domination dans une relation et de se maintenir dans cette position. Une seule agression suffit pour qu'il y ait sévices ou mauvais traitements.

Voici des exemples de violence et de mauvais traitements :

**mauvais traitements physiques :** coups, gifles, coups de poing, coups de pied, étranglement, morsures, brûlures, poussées, coups portés avec des objets ou des armes; le fait d'enfermer ou de confiner, d'empêcher de dormir ou de manger, de restreindre la mobilité ou les déplacements d'une partenaire ayant une ou des incapacités;

**mauvais traitements sexuels :** relations sexuelles obligées; agressions sexuelles avec ou sans objets ou armes; voies de fait pour refus de participer à une activité sexuelle;

**mauvais traitements psychologiques ou affectifs :** critiques excessives et à répétition, humiliations et actes de mépris, dont jurons, injures et expressions de mépris; restriction ou contrôle de l'accès à des amis, à des ressources personnelles ou sociales; attaques de nature homophobe, raciste ou misogyne (remarques hostiles et méprisantes au sujet de l'orientation sexuelle de la partenaire, de son patrimoine culturel ou de son sexe), menaces ou mauvais traitements à l'égard des animaux de compagnie;

**menaces** : de blessures adressées à vous, à votre famille ou à vos amis; menaces touchant la garde d'enfants, le statut juridique, le statut d'immigrante ou le parrainage; menaces de divulgation de votre identité de lesbienne contre votre volonté;

**exploitation financière** : contrôle des finances, vol d'argent, endettement, entraves sur le plan des études ou de l'emploi;

**destruction matérielle** : destruction de biens ou d'effets personnels;

**harcèlement** : le fait de suivre une personne, de se présenter tout à coup à son lieu de travail ou chez elle, d'appeler fréquemment cette personne, sa famille, ses amis ou ses collègues ou de leur envoyer souvent du courrier.

## Prévalence de la violence

Il n'existe pas de statistiques fiables qui indiquent clairement la portée de ce problème. Des études ont essayé de cerner l'incidence de la violence chez les lesbiennes, mais ces résultats ne sont pas très cohérents. Les lesbiennes doivent souvent s'en remettre à des rapports anecdotiques pour bien saisir l'étendue de la violence dans la communauté lesbienne. Les résultats de notre enquête indiquent que 66 % (125 des 189 répondantes) avaient entendu parler de lesbiennes qui avaient été maltraitées par leur compagne.

On note que 37 des 189 répondantes se percevaient comme ayant subi des mauvais traitements. Il s'agissait, de façon prédominante, de différentes formes de violence psychologique ou affective. Parmi ces mêmes répondantes, 20 signalaient l'un ou l'autre type d'agression physique par une partenaire, et quatre femmes disaient avoir été victimes d'agressions sexuelles dans le couple.

Chez les femmes qui admettaient avoir connu des mauvais traitements dans leurs relations, 38 % avaient consulté une conseillère pour savoir comment réagir face à la violence. Cependant, rares étaient celles qui avaient fait appel à des services traditionnels sur le plan médical, social ou juridique. Par exemple, aucune des répondantes ne s'était tournée vers les lignes d'écoute téléphonique, les refuges ou la police. Seules six femmes (16 %) parmi celles qui avaient reconnu des manifestations de violence dans leurs relations avaient cherché de l'aide auprès des services médicaux et juridiques. La majorité des répondantes

déclaraient que les responsables et intervenants des services sociaux, des services de santé et de la police devraient être formés afin de pouvoir répondre à ces problèmes et situations.

La majorité des répondantes de notre enquête étaient des lesbiennes sans handicap physique, de race blanche et de classe moyenne. Cet échantillon n'est pas représentatif de la diversité culturelle et socioéconomique que l'on retrouve chez les lesbiennes. En outre, cet échantillon restreint ne nous fournit pas suffisamment de renseignements pour que nous puissions formuler des commentaires justes et concluants sur la violence et les mauvais traitements dans l'ensemble de la population lesbienne. Notre recherche doit être considérée comme une première exploration de la question.

## Mythes à propos de la violence

La violence dans les relations lesbiennes fait l'objet de nombreuses explications qui sont basées sur des mythes. En général, ces mythes reflètent en les perpétuant des stéréotypes, des craintes et des préjugés.

Voici quelques-uns des mythes courants :

**Les relations lesbiennes ne sont jamais violentes. Faux.** Malgré la présomption que les lesbiennes sont compréhensives et empathiques les unes envers les autres, la violence existe dans certaines relations.

**La violence lesbienne ne se produit que dans des relations où les partenaires sont respectivement de type « garçonne » et de type « très féminine » – la « garçonne » étant l'agresseuse et la partenaire « féminine », la victime. Faux.** Outre le fait que la plupart des lesbiennes n'adoptent pas explicitement le modèle « garçonne-féminine », les rôles mêmes ne désignent pas laquelle des partenaires a le plus de pouvoir ou désire dominer l'autre.

**La violence entre lesbiennes est réciproque. Les deux partenaires contribuent également à la violence. Faux.** Cette idée découle de la croyance que les relations lesbiennes constituent toujours un partenariat à égalité. Les relations violentes comportent le plus souvent une agresseuse et une victime. L'agresseuse ne se distingue pas par sa taille, sa grandeur ou son âge. L'obligation de se défendre contre une

agression ne fait pas de la partenaire maltraitée l'initiatrice de ces actes ou une participante à titre égal.

**Les relations lesbiennes à caractère violent mettent en jeu des personnes apolitiques ou des membres de la culture lesbienne des bars. Faux.** En fait, la violence dans les relations lesbiennes n'est pas restreinte à un « type » particulier de lesbiennes. La violence ne connaît pas de démarcation de race, de classe, d'âge, d'opinions politiques ou d'intérêts.

**Chez les lesbiennes, la violence est causée par l'abus d'alcool et d'autres drogues, le stress, les mauvais traitements subis pendant l'enfance ou la provocation. Faux.** Même si de tels facteurs peuvent aider à expliquer pourquoi l'agresseuse agit comme elle le fait, il n'y a pas de rapport simple de cause à effet. L'agresseuse a le choix. Elle est responsable de son comportement et elle peut le modifier. Il n'y a pas d'excuse ou de justification pour la violence.

Les sections qui suivent ont pour objet de donner des lignes directrices aux lesbiennes, à leurs amis, à leur famille et aux professionnels qui interviennent dans les situations de violence.

## Si vous êtes victime de violence

### Le cycle de la violence

Lorsqu'un schème de violence apparaît dans leur relation, beaucoup de femmes ne s'en rendent pas compte. Elles pensent plutôt que les comportements violents sont des incidents isolés, sans rapport les uns avec les autres. Pourtant, les manifestations de violence suivent souvent un cycle, de sorte que les épisodes de violence sont entrecoupés par des périodes de calme et d'harmonie, caractéristiques des éléments positifs qui ont, au départ, rapproché les deux femmes. Mais le schème qui s'installe peut devenir prévisible et constituer une source de tensions, même en dehors des épisodes de violence.

On peut décrire le cycle de la violence de la façon suivante. La tension peut apparaître dans une relation sous forme, par exemple, de désaccords mineurs. La tension continue de s'accroître (pendant des heures, des jours, parfois des mois) jusqu'à ce qu'une « explosion » se produise. Il y aura alors une certaine forme d'agression physique, psychologique ou sexuelle. Il peut s'ensuivre une accalmie. L'agresseuse peut vous offrir des cadeaux ou faire quelque chose de spécial pour vous. Souvent, elle se montrera désolée de ce qui s'est produit. Mais, graduellement, cela changera. Les petits incidents se multiplieront, la tension s'intensifiera et le cycle recommencera. Il se peut que, toutes les deux, vous vouliez croire chaque fois que les mauvais traitements ne se reproduiront plus. C'est pourtant habituellement le contraire.

Évidemment, les mauvais traitements n'obéissent pas toujours à un schème ou à

un cycle. Il arrive que des incidents de violence se produisent sans aucun signe avertisseur ou sans escalade, et sans être suivis d'une période d'accalmie ni d'expressions de repentir chez l'agresseuse. Dans d'autres cas, la tension sera présente en permanence. Mais, dans bien des cas et parce que les mauvais traitements peuvent obéir à un schème, il y a des signes avant-coureurs pouvant vous indiquer qu'il est temps de prendre des mesures pour vous protéger, dans la mesure du possible.

Certains indices peuvent vous aider à reconnaître l'approche d'un incident de violence.

Essayez de vous souvenir des actes de votre partenaire qui ont présumé aux mauvais traitements dans le passé et tenez-en compte s'ils se représentent. Par exemple, le type de choses exprimées par votre partenaire, la manière dont elle les exprime ou dont elle agit à votre égard, ou encore certaines activités (p. ex. boire) ou certains gestes (claquer la porte ou lancer des objets).

Remarquez vos propres signaux internes, qui vous préviennent du danger. On peut voir des exemples de ce phénomène dans l'intensification des craintes; dans la présence de tensions, d'inquiétudes et d'irritabilité; dans le changement subit de ce que vous dites ou de ce que vous faites, parce que vous avez peur des réactions de votre partenaire.

## Effets des mauvais traitements

Ce que nous savons déjà des effets qu'ont les mauvais traitements sur les femmes dans le cadre des relations hétérosexuelles aide à prévoir les conséquences des mauvais traitements infligés à une lesbienne par sa partenaire. En outre, il faut reconnaître que, chez les lesbiennes, les facteurs de l'homophobie et de l'oppression intériorisées complexifient les conséquences de la violence. Il peut en résulter des blessures, entraînant parfois des problèmes de santé à long terme.

Les sévices sont presque toujours accompagnés de manifestations de mauvais traitements affectifs (qui se situent au-delà de la nature intrinsèquement violente, d'un point de vue affectif, de l'acte physique violent). En fait, la violence peut être surtout ou exclusivement de nature psychologique et affective. Les réactions d'une femme à la violence peuvent se manifester dans l'immédiat, mais les suites peuvent aussi persister longtemps après la fin des mauvais traitements. Les réactions de la victime sont d'abord liées aux réactions des autres et, également, à la façon dont le milieu en général répond à la divulgation des mauvais traitements.

Il est parfois difficile de démêler les effets émotifs découlant de la violence subie et les autres problèmes avec lesquels les femmes peuvent être aux prises. **Voici quelques-uns des effets des mauvais traitements que les femmes signalent le plus souvent :**

**Autoaccusation.** La plupart des femmes qui sont violentées croient qu'elles ont causé ces actes et qu'elles peuvent d'une façon ou d'une autre les faire cesser. La victime peut se sentir coupable de n'avoir pu faire un succès de la relation.

**Anxiété, tension, manque d'énergie, dépression, insomnie, fluctuations de l'appétit.**

**Maux et douleurs physiques (maux de tête, par exemple), malaises et autres difficultés non directement attribuables à des blessures physiques.**

**Honte.** La victime a probablement honte de ce qui s'est produit, sentiment qui peut l'empêcher de se confier à quiconque.

**Piètre estime de soi et manque d'assurance.** Les mauvais traitements entraînent presque toujours chez la victime d'intenses sentiments d'infériorité et d'indignité. Ces sentiments peuvent s'étendre à d'autres secteurs de sa vie, en colorant ce qu'elle pense de sa propre valeur et de sa

capacité de bien mener sa vie. Certaines lesbiennes ont déjà une image de soi négative provenant de l'intériorisation des messages sociaux, qui déprécient et rejettent le lesbianisme. En soi, cela peut empêcher la femme de chercher de l'aide ou de parler à d'autres des mauvais traitements subis. Elle peut même en venir à croire que, parce qu'elle est lesbienne, elle mérite en quelque sorte des actes de violence et n'est pas digne d'être aidée. Ces sentiments viennent parfois s'ajouter à ceux qu'entretiennent déjà les lesbiennes d'autres groupes ethniques et les lesbiennes ayant une incapacité.

**Sentiments d'impuissance et de désespoir.** La victime peut se sentir de plus en plus démunie si ses efforts pour mettre fin aux mauvais traitements échouent.

**Colère.** Elle peut avoir de la difficulté à exprimer sa colère à la suite des mauvais traitements. Elle peut aussi retourner ces sentiments de colère contre elle.

**Isolement des autres.** La femme maltraitée peut s'isoler ou se sentir isolée de ses amis, de sa famille, des ressources et de la communauté (p. ex. ethnique, raciale, religieuse ou sociale). Son isolement peut découler des menaces et de la manipulation de l'agresseuse; de la volonté de garder secrète la nature de la relation; d'un sentiment de honte à l'égard des mauvais traitements qu'elle subit.

**Crainte que les autres ne reconnaissent pas qu'il s'agit de mauvais traitements.** Certaines femmes ont constaté que, lorsqu'elles parlaient à d'autres des mauvais traitements subis, la violence était parfois minimisée, excusée ou justifiée. Cette réaction les laissait dénuées de ressources proches et avec l'impression d'avoir en elles-mêmes quelque chose de compréhensible.

**Crainte d'autres incidents de violence de la part de l'agresseuse.**

**Autocontrôle et hypervigilance.** La victime peut censurer ou déguiser ses paroles et ses actes pour essayer de prévenir d'autres mauvais traitements.

**Évitement de certaines situations sociales.** Si la femme violentée a mis fin à la relation où elle était victime, elle peut éviter certaines occasions où elle pourrait rencontrer son ex-partenaire. Elle peut aussi éviter les situations où elle pourrait voir des amis communs, qui pourraient ne pas se montrer compréhensifs ou vouloir rester neutres.

## Situations d'urgence

Votre sécurité personnelle passe avant tout. Si votre partenaire s'est montrée violente ou si vous croyez qu'elle peut le devenir, **munissez-vous d'un plan de sauvetage.** La violence ne se manifeste pas forcément par une agression physique directe sur votre personne. L'agression psychologique peut tout autant faire peur et être aussi dévastatrice. Votre plan de sauvetage vaut pour ces situations également.

**Vous pouvez opter pour l'une ou l'autre de ces mesures ou pour leur ensemble :**

**Éloignez-vous des lieux.** Rendez-vous au lieu sûr le plus proche et appelez à l'aide.

**Appelez la police (911).** L'agression est un délit, et vous pouvez porter une accusation. Vous pouvez demander à la police de rester et de maintenir la paix au moment de votre départ ou si vous revenez ultérieurement pour prendre vos effets.

**Faites une valise à l'avance et soyez prête à vous en aller.** Ayez sous la main une petite somme d'argent, des cartes d'identité, des cartes de crédit, des clés de voiture supplémentaires et des vêtements. Il pourra être préférable de dissimuler la valise à l'extérieur de la maison ou de la remettre à quelqu'un en qui vous avez confiance.

**Mémorisez les numéros de téléphone importants.**

**Ayez en tête un endroit où vous pourrez séjourner.**

**Communiquez avec la ligne secours pour les femmes agressées de votre région.**

**Rendez-vous à un refuge pour femmes battues.**

**Emmenez vos enfants avec vous.** Ils ont besoin de protection. Ils courent peut-être aussi le risque d'être maltraités par votre partenaire.

Il est important de savoir que, en situation d'urgence, vous n'obtiendrez peut-être pas une aide qui tienne compte de votre situation particulière ou de votre orientation sexuelle. Le personnel du service d'urgence peut ne pas être réceptif à l'égard des lesbiennes ou des femmes en général. Soyez préparée à cette éventualité.

## **Demander de l'aide**

### **A. Après la crise initiale, il est important que vous cherchiez d'autres sources de soutien.**

**Parlez à quelqu'un de ce qui vous arrive.** Vous n'avez aucune raison de vous condamner à l'isolement. Allez chercher du soutien chez vos amis, chez les membres de votre famille, auprès d'organismes d'aide aux lesbiennes et aux homosexuels, auprès des services et des lignes secours pour les femmes agressées. Certains de vos proches peuvent ne pas savoir comment réagir ou ne pas vouloir prendre parti en vous appuyant ouvertement. Cherchez à voir quelqu'un qui peut vous aider. Rappelez-vous qu'il est important pour vous de trouver quelqu'un de fiable et de sûr à qui parler. Si vous vivez dans une petite agglomération où les ressources sont rares, il vous faudra peut-être chercher de l'aide en dehors du circuit habituel.

**Renseignez-vous sur les autres ressources que possède votre collectivité, pour le cas où vous auriez besoin d'y faire appel.** Il est possible que vous ayez un jour besoin des services d'un centre médical, d'une agence de placement, d'une garderie, d'un centre de jour, par exemple. Il est important de savoir que ces ressources existent et de quelle façon vous pouvez y avoir accès.

**Renseignez-vous sur les droits qui vous sont reconnus par la loi.** Il se peut que vous ayez besoin de la protection de la loi ou de la police. Ces services peuvent être intimidants; aussi, dans la mesure du



possible, faites-vous accompagner d'une autre personne qui vous appuiera. Si vous n'avez pas les moyens d'engager un avocat, sachez qu'il existe des services d'aide juridique. Vous pouvez vous informer sur les modalités de l'aide juridique en vous adressant à une clinique d'aide juridique.

**Ayez recours à des services de counseling.** Il est important que vous trouviez une conseillère : a) qui connaisse bien les problèmes des lesbiennes et ait de l'empathie à leur égard; b) qui possède de l'expérience professionnelle dans le secteur de la violence faite aux femmes. Cette conseillère peut vous aider à repérer d'autres ressources dont vous aurez peut-être besoin. Il existe des guides, que l'on peut se procurer dans la plupart des librairies spécialisées dans les questions féminines, sur la façon de choisir une conseillère.

**Devenez membre d'un groupe de soutien.** Le meilleur groupe qui convienne est un groupe composé de lesbiennes qui ont survécu aux mauvais traitements dans le cadre d'une relation. Mais ce genre de groupe n'existe peut-être pas dans votre région. Nous ne savons pas au juste si les groupes d'aide aux femmes agressées en général se montreraient accueillants à l'égard d'une lesbienne. L'adhésion à ce genre de groupe doit faire l'objet d'une réflexion approfondie. Il faudrait que l'animatrice défende sincèrement et de façon active le lesbianisme, et qu'elle soit disposée à informer les membres du groupe sur le sujet ainsi que sur les similitudes et les différences entre les problèmes auxquels vous faites face et ceux auxquels sont confrontées les hétérosexuelles.

**Restez active.** Dans la mesure du possible, continuez à participer à des activités et passe-temps personnels afin de briser votre isolement et d'affirmer votre assurance et votre autonomie.

#### **Souvenez-vous :**

Vous n'avez aucune prise sur le comportement de votre partenaire et ne pouvez pas le changer. Elle doit assumer la responsabilité de ses actes. Personne n'a le droit de vous maltraiter. Rien ne vous oblige à rester seule face à la violence. Vous pouvez parler à quelqu'un de ce qui vous arrive.

## **B. Parents et amis peuvent aider.**

Si une femme en butte à de mauvais traitements vous demande de l'aide, voici des avenues possibles :

**Écoutez-la. Laissez-la parler de ce qui s'est produit.** Reconnaissez que personne n'a le droit d'infliger de mauvais traitements à quelqu'un d'autre.

**Ne minimisez pas la gravité de ce qui s'est produit et n'invoquez pas d'excuses pour les mauvais traitements.**

**Si vous connaissez les deux femmes en cause et avez de bons rapports avec elles, ne vous préoccupez pas de « prendre parti pour l'une ou pour l'autre ».** Ce n'est pas prendre parti que de dispenser de l'aide et du soutien à votre amie dans sa recherche de ressources.

**Respectez le caractère confidentiel de ce qu'elle vous raconte.**

**Aidez-la à trouver un endroit sûr où séjourner.** Sa sécurité est de première importance. Pendant cette crise, il sera utile que vous demeuriez calme et que vous l'aidiez à déterminer des options, par exemple un refuge.

**Appuyez-la** si elle décide d'appeler la police. Aidez-la à repérer d'autres ressources, par exemple des services de counseling et d'aide juridique.

**Dites-lui clairement jusqu'à quel point vous êtes capable de l'aider et de quelles façons vous pouvez le faire.**

N'abusez pas de sa confiance. Dites-le-lui si vous avez l'intention de faire quoi que ce soit et, le cas échéant, de quoi il s'agit.

**Appuyez ses décisions**, même si vous n'êtes pas entièrement d'accord avec elle, à moins que, bien sûr, ces décisions ne comportent des éléments clairement dangereux, préjudiciables ou illégaux.

**Montrez-lui du respect.** Ne vous sentez pas insulté(e) si vos conseils ne sont pas suivis.

**Soyez attentive ou attentif à vos propres sentiments et réactions.** Si vous êtes lesbienne, cette situation peut être difficile à affronter pour vous. Vous pourrez être davantage portée à expliquer l'incident qu'à admettre que la violence peut se manifester dans des relations lesbiennes. Si vous n'êtes pas lesbienne, réfléchissez à vos présomptions. Elles peuvent refléter l'adhésion à certains mythes quant aux relations lesbiennes.

D'après les conclusions de notre enquête, près du tiers des agresseuses avaient aussi demandé de l'aide à des amis. **Si une personne qui a été violente se confie à vous :**

**Dites-lui clairement que les actes de violence et les mauvais traitements sont inacceptables.** Les agresseuses croient souvent qu'il suffit de présenter des excuses pour résoudre le problème. Ce n'est pas le cas.

**Offrez-lui du soutien et encouragez-la à trouver de l'aide et des conseils en ce qui la concerne personnellement.** Elle doit assumer la responsabilité de changer de comportement.

**Aidez-la à trouver une conseillère, un groupe de soutien ou d'autres ressources communautaires qui travaillent auprès des agresseuses.** Il

est possible qu'elle doive régler d'autres problèmes, par exemple l'alcoolisme, la toxicomanie ou des antécédents de violence familiale. Bien que ces facteurs ne constituent pas des excuses, des prétextes ou des causes pour les actes de violence d'une agresseuse, ce sont tout de même des questions dont il faudra qu'elle s'occupe.

**Restez en contact avec elle et dispensez-lui un soutien continu dans sa recherche d'aide et dans ses efforts pour mettre fin à ses comportements violents.** La communauté peut l'isoler en raison de son comportement, et elle-même pourrait se retrancher, sans chercher l'aide dont elle a besoin.

## **C. Si vous êtes portée à la violence**

Vos actes de violence expriment toute une gamme d'émotions. Vous pensez peut-être ne ressentir que de la colère. Ce n'est pas vrai. Vous ressentez probablement une foule d'émotions intenses, telles que vulnérabilité, anxiété, crainte, confusion et impuissance. Lorsque vous avez recours à la violence pour gommer vos sentiments de malaise, c'est pour sentir que vous dominez de nouveau la situation – mais c'est aux dépens de quelqu'un d'autre. À moins que vous ne preniez conscience des émotions qui engendrent de la violence chez vous, il est probable que votre comportement violent se manifestera encore et encore.

Voici quelques-unes des mesures que vous devez prendre si vous voulez vraiment mettre fin à votre comportement violent :

**Assumez la responsabilité de vos actes et soyez prête à en subir les conséquences.** Cessez de blâmer votre partenaire ou d'autres facteurs de votre vie, tels que l'alcool ou les drogues, le stress lié au travail, les problèmes de la vie ou votre passé. Votre partenaire n'est pas responsable de ces problèmes. Ce n'est pas votre partenaire qui vous fait agir de façon

violente. Vous-même choisissez d'être violente. Vous pouvez aussi apprendre à être non violente. La réponse, ce n'est pas de faire des excuses et de montrer du regret. La « réconciliation » n'est une solution que temporairement, et elle n'empêchera aucunement d'autres épisodes de mauvais traitements. Votre partenaire ne veut pas être maltraitée, et il est probable qu'elle vous quittera si vous continuez dans cette voie. Si vous désirez avoir des relations saines, vous devrez changer pour de bon.

**Reconnaissez que vous commettez un délit.** L'agression contrevient à la loi, et vous pouvez en être reconnue coupable. Vous n'avez pas le droit de maltraiter votre partenaire.

**Demandez à une conseillère de vous aider.** Vous pouvez changer. Vous aurez besoin d'aide pour comprendre votre comportement violent et y mettre fin, ainsi que pour apprendre de nouvelles manières de réagir. Vous devrez confronter les divers problèmes que vous avez invoqués comme prétextes de votre comportement et les régler – le fait par exemple de rejeter le blâme sur votre partenaire, sur l'alcool, sur les drogues ou sur une enfance malheureuse.

**Apprenez à vous comporter d'une autre façon.** Vous pouvez recourir à toutes sortes de prétextes pour expliquer et justifier votre violence. Voici une explication courante : « J'ai perdu la maîtrise ». Aucun motif et aucun prétexte ne sauraient justifier la violence. La violence est un moyen dangereux, inspirant la frayeur, que vous utilisez pour vous assurer la maîtrise d'une situation et dominer votre partenaire. Les mauvais traitements ne se limitent pas à des coups physiques. Les comportements affectivement cruels et méprisants à l'égard de votre partenaire sont extrêmement blessants et aussi préjudiciables que les sévices. Vous pouvez apprendre de nouveaux moyens de composer avec vos sentiments

et de vous dominer. Voici certaines des mesures initiales que vous pouvez prendre :

**Revenez sur l'incident lorsque vous vous êtes montrée violente.** Déterminez ce qui s'est produit, ce que vous pensiez et ressentiez et ce que vous faisiez avant de donner libre cours à la violence.

**Apprenez à reconnaître les signes ou signaux qui indiquent que vous pouvez devenir violente.** Optez pour des solutions de rechange, comme de vous éloigner sur-le-champ des lieux, communiquer avec une ligne secours ou une conseillère.

**Mettez fin à la relation si nécessaire, pour que cessent les mauvais traitements dont vous êtes l'auteure.**

## D. Comment les professionnels peuvent intervenir

Il est essentiel que les professionnels et les fournisseurs de soins examinent leurs propres perceptions et sentiments au sujet des lesbiennes; qu'ils reconnaissent leurs propres réactions homophobes et les surmontent. Il est primordial d'examiner de près nos réactions afin de changer celles qui sont dues à l'ignorance et à des stéréotypes négatifs.

Dans les situations de violence, une des grandes différences entre les lesbiennes et les hétérosexuels est le poids du contexte politique et social – ce qui comprend l'existence de l'homophobie et de l'hétérosexisme.

L'**homophobie** est la crainte et la haine irrationnelles et souvent inconscientes des lesbiennes et des homosexuels et la peur de se rapprocher d'une personne du même sexe. Par exemple, on fait preuve d'homophobie si l'on adhère aux mythes à propos des lesbiennes ou si l'on envisage d'aider une lesbienne sans tenir compte des aspects positifs de son identité, en s'axant plutôt sur ses côtés négatifs. L'**hétérosexisme** se fonde sur les

structures et institutions de notre société, qui établissent et perpétuent l'hétérosexualité comme norme. Comme exemple d'hétérosexisme, prenons les questions des formulaires qui présupposent que toutes et tous sont hétérosexuels, p. ex. : Quel est votre état matrimonial?

L'homophobie et l'hétérosexisme nous affectent toutes et tous – que nous soyons lesbiennes, homosexuels ou hétérosexuels, que nous nous trouvions ou non dans une situation de violence, que nous soyons des amis, fournisseurs de services sociaux, travailleurs en soins de santé, membres des forces policières, travailleurs du domaine juridique ou juges.

Lorsque nous travaillons auprès de lesbiennes vivant une relation de violence, il est important de se souvenir que les nombreuses raisons qu'une femme peut avoir de demeurer dans une situation de violence sont les mêmes, qu'elle soit lesbienne ou hétérosexuelle.

La partenaire violente peut être charmante, être d'une grande aide affective, se montrer attentive, amicale et sociable entre les épisodes de violence. Tout comme dans les relations hétérosexuelles, il peut y avoir des facteurs d'ordre financier qui empêchent la victime de partir. Elle peut continuer à se blâmer des mauvais traitements ou croire que si elle persiste dans ses efforts pour comprendre et aider l'agresseuse, elle arrivera à faire cesser les mauvais traitements.

Toutefois, une foule d'autres raisons font que les lesbiennes vivant des situations de violence y demeurent, notamment les problèmes de divulgation et la crainte de s'attirer des difficultés supplémentaires une fois révélée leur orientation sexuelle. L'homophobie intériorisée par une lesbienne peut parfois faire beaucoup de tort à son estime de soi.

On entend par **homophobie intériorisée** le fait de croire que les mythes et stéréotypes négatifs à propos de son propre lesbianisme sont dignes de foi. La crainte de réactions homophobes aussi bien que l'homophobie intériorisée peuvent isoler les couples lesbiens et imposer à leurs relations des tensions considérables. La crainte de l'homophobie influe sur la capacité d'une lesbienne violentée de s'adresser aux services sociaux et à l'appareil judiciaire. Cette crainte intensifie la peur de la victime de ne pas être crue, de ne pas recevoir de réactions adéquates aux mauvais traitements subis et de voir imposer, à elle-même et à sa partenaire, des sanctions du fait qu'elles sont lesbiennes.

De plus, une lesbienne peut être persuadée que les femmes ne sont pas violentes et, par conséquent, excuser ou nier les manifestations de violence. Pour la lesbienne victime de mauvais traitements, quitter sa partenaire ou renoncer à la relation peut apparaître comme une défaite face au stéréotype négatif selon lequel les relations lesbiennes sont de nature pathologique ou éphémère.

**Voici des lignes directrices et un rappel de certains faits dont il faut tenir compte lorsque l'on travaille auprès des lesbiennes :**

**1. Ne supposez pas d'emblée que la femme maltraitée a un homme pour partenaire.** Lors de ses premiers contacts avec vous, la lesbienne peut déguiser le sexe de l'auteur des mauvais traitements. Elle sera plus susceptible de révéler que la personne violente est une autre femme une fois que sera engagé le processus d'aide, particulièrement si vous employez un vocabulaire démontrant que vous ne tenez pas pour acquis que la personne violente est nécessairement un homme et que vous ne portez pas de jugement sur son orientation.

**2. Lors de la divulgation, il est très important que vous adoptiez une attitude d'acceptation quant à son orientation sexuelle et que vous continuiez à l'appuyer dans son acceptation d'elle-même comme lesbienne.**

Une lesbienne peut se méfier de toute personne qu'elle perçoit comme homophobe. Elle peut aussi être plus susceptible de chercher de l'aide auprès d'une femme que d'un homme. Un problème clinique peut survenir au début des consultations : elle peut faire preuve d'une grande prudence et de méfiance à l'égard des aidantes en raison des mauvais traitements infligés par sa partenaire.

**3. Ayez conscience des principaux mythes qui ont cours à propos des relations lesbiennes.**

**4. En priorité, il faut d'abord évaluer les problèmes de sécurité et aider à établir un plan de protection.**

**5. Documentez les mauvais traitements et examinez les problèmes d'ordre médical et légal qui se posent, comme vous le feriez dans le cas de toute femme agressée.**

**6. La lesbienne victime de mauvais traitements insistera probablement sur le caractère confidentiel de son orientation sexuelle.**

Il lui revient, à elle et à elle seule, d'en parler à des membres de sa famille, à des fournisseurs de soins, à ses enfants, à des amis, à des collègues de travail ou à des membres de son groupe ethnique ou racial. Ce qu'elle choisit de faire doit être respecté et appuyé.

L'assurance que vous respecterez et soutiendrez ses décisions quant à la divulgation devra lui être répétée. Sachez que :

- elle peut ne pas se sentir capable de demander de l'aide aux membres de sa famille si elle ne leur a pas révélé son lesbianisme ou si elle en a reçu des réactions négatives;

- elle peut craindre que les membres de sa famille condamnent son orientation aussi bien que la relation;
- elle peut également craindre de faire de la peine aux membres de sa famille en leur révélant son lesbianisme;
- elle peut avoir peur de perdre son emploi si son lesbianisme est révélé au cours du processus d'intervention en réponse aux mauvais traitements.

La lesbienne aura besoin d'un supplément d'appui et de counseling en ce qui concerne la divulgation de son orientation sexuelle, afin d'avoir accès à une maison d'hébergement, aux services policiers et à l'appareil judiciaire. La plupart des maisons d'hébergement ne sont pas dotées de politiques et de procédures pouvant garantir la sécurité ou empêcher l'agresseuse de la trouver ou de pouvoir entrer au foyer. Une fois au courant de la situation, les responsables prendront toutefois les précautions nécessaires. On n'a pas non plus de garantie que les responsables de la police ou les travailleurs du domaine juridique réagiront de façon non homophobe, sans poser de jugement. La défense des droits de cette personne pourra constituer une part importante de votre travail. Il faut que vous gardiez à l'esprit certains faits, par exemple :

- elle peut avec raison craindre de perdre la garde de ses enfants ou des enfants de sa partenaire;
- elle peut craindre la perte de son statut d'immigrante ou de son parrainage;
- s'il s'agit d'une femme d'un autre groupe racial, elle peut craindre des réactions racistes et discriminatoires.

**7. L'autoaccusation, la culpabilité et la honte sont des réactions affectives courantes chez la femme victime de mauvais traitements dans ses relations.**

Ce sont là des sujets qu'il sera primordial d'aborder lors des séances de counseling. La cliente aura besoin de raconter en détail ce qui lui est arrivé et d'exprimer la multitude de

sentiments qu'elle éprouve à ce sujet. Pour ce faire, elle doit avoir le sentiment de se trouver dans un milieu sécuritaire et réceptif. Elle a besoin de savoir qu'elle n'est pas responsable des mauvais traitements subis. Elle voudra arriver à comprendre sa situation et continuer à prendre des décisions sur ce qu'elle devra faire.

Il peut être précieux pour cette personne de savoir qu'elle n'est pas la seule à vivre ce type d'expérience, que d'autres ont subi le même genre de mauvais traitements. Il lui sera aussi utile de comprendre que les mauvais traitements sont un moyen pour sa partenaire d'acquiescer et de maintenir du pouvoir sur elle et de la dominer. En filigrane du processus d'aide à la cliente, il y a la nécessité de l'aider à reprendre confiance en elle et à restaurer son estime de soi, de façon à ce qu'elle puisse reprendre sa vie en main.

**8. Il vous faut savoir que, au sein des communautés lesbiennes, il peut y avoir une certaine idéalisation des femmes et des relations lesbiennes.** Il est donc possible que l'on y soit réticent à reconnaître la gravité de la violence dans les relations ou que l'on y ait tendance à la minimiser.

**9. L'agression sexuelle et les relations sexuelles forcées ne sont pas des formes de violence inhabituelles.** C'est là un sujet important à explorer pour les personnes fournissant des soins et à propos duquel la femme violentée doit être autorisée à parler. Nous avons constaté qu'il est particulièrement difficile pour les lesbiennes de révéler cette forme de violence, tout comme il est pénible pour les hétérosexuelles d'en parler. Les personnes dispensant des soins doivent non seulement être elles-mêmes à l'aise pour explorer cet aspect des mauvais traitements, mais aussi accepter de revenir sur ces questions avec la cliente, qui hésitera probablement à l'aborder au début.

**10. Il pourra vous être utile de consulter une thérapeute lesbienne qui connaît à fond le sujet de la violence et des mauvais traitements.**

**11. Il faut envisager la possibilité d'établir un réseau d'appuis sociaux.** Il peut exister, au sein de la communauté lesbienne, des ressources pouvant aider la cliente. Il est souhaitable que celle-ci soit aiguillée vers un groupe de soutien pour lesbiennes qui ont été victimes de mauvais traitements. À l'heure actuelle, il n'existe pas un grand nombre de groupes de cette nature. Par conséquent, si une lesbienne demande à faire partie d'un groupe surtout composé d'hétérosexuelles, il est essentiel que les responsables du groupe facilitent son intégration. Les responsables doivent être disposées à aider en soulevant des questions propres au lesbianisme dans le groupe. Les membres du groupe doivent être informés de façon adéquate sur la question, savoir que la violence se manifeste dans tous les secteurs de la société, peu importe l'orientation sexuelle, la race et la classe, et que l'homophobie, tout comme la misogynie, opprime toutes les femmes. Lorsque vous établirez des réseaux de soutien, vous n'oublierez pas :

- De vous renseigner sur le lesbianisme ainsi que sur les ressources que la communauté lesbienne a à offrir et auxquelles votre cliente pourrait avoir accès.
- Que votre cliente peut ne pas se dire lesbienne, mais se voir plutôt comme amoureuse d'une femme en particulier. Elle peut donc ne pas pouvoir compter sur certains appuis qu'offre la communauté lesbienne.
- Que l'identification première de certaines femmes d'autres groupes raciaux ou ethniques sera peut-être d'ordre racial ou ethnique. Leur identification comme lesbienne peut n'être pas aussi pertinente.

- Que les lesbiennes ayant une incapacité ont besoin de plus de soutien parce qu'elles se disent souvent opprimées et dévaluées en raison du sexisme, de l'hétérosexisme et de la discrimination fondée sur l'incapacité physique.

**12. Si vous faites du counseling de couple auprès de lesbiennes, menez une entrevue distincte avec chacune des partenaires si vous soupçonnez qu'il y a de la violence dans leur relation.** Une fois que les mauvais traitements ont été révélés, n'entamez pas de counseling de couple à moins que les mauvais traitements aient pris fin depuis un certain temps, que l'agresseuse reçoive de l'aide et que sa partenaire n'ait plus peur d'elle. Autrement, vous risqueriez de perpétuer les mauvais traitements.

Documentez-vous sur le sujet. Sachez qu'il y a des lesbiennes dans toutes les strates sociales, peu importe la race, la classe, l'âge et la profession. Apprenez à connaître les aspects dynamiques du lesbianisme et l'éventail des services qui existent au sein de la culture lesbienne. Il est essentiel de connaître les côtés positifs de l'identité et de la « fierté » lesbiennes si nous voulons éliminer les causes sociales de la violence dans les relations lesbiennes.

Nous recommandons instamment aux responsables des refuges et maisons d'hébergement, des lignes secours et des associations professionnelles de se procurer du matériel éducatif et d'organiser des discussions et des ateliers sur le lesbianisme, les moyens de désapprendre l'homophobie et l'hétérosexisme. Travaillez à établir une ambiance où vos collègues lesbiennes et homosexuels pourront être à l'aise et parler ouvertement de leur orientation. Tout cela contribuera à améliorer les réactions au problème de la violence dans les relations.

## Conclusion

Nous n'avons fait qu'effleurer un problème complexe et profondément enraciné. Bien que les résultats de nos recherches soient préliminaires, il pourrait s'agir d'un premier pas vers la compréhension de la violence dans les relations lesbiennes. Il est important que nous continuions à « dénoncer la violence » dans les relations lesbiennes. Nous devons aussi poursuivre notre lutte contre l'hétérosexisme, le racisme et l'homophobie et explorer les effets de l'homophobie et de la misogynie intériorisées sur les relations lesbiennes.

Plus précisément, les résultats de notre enquête indiquent que de nombreux services et ressources seront nécessaires si nous voulons réagir adéquatement à ce problème. Un grand nombre de lesbiennes ont signalé la nécessité de renseigner la communauté lesbienne de même que de mettre sur pied des services médicaux, juridiques et sociaux qui s'occupent du problème de la violence dans les relations lesbiennes.

Des femmes ont également exprimé le besoin de groupes d'entraide et de groupes de thérapie, pour les victimes d'actes de violence et aussi pour les auteures d'agressions. Des refuges et foyers sécuritaires pour les lesbiennes sont nécessaires outre d'autres services spécialisés, tels que des cliniques juridiques et des centres de counseling bien informés et offrant des moyens de soutien. Dans l'ensemble, il faudra encore beaucoup d'efforts pour apporter des éléments de solution à ce problème. Il est peu probable

que des services distincts à l'intention des lesbiennes puissent être mis sur pied d'un bout à l'autre du pays. Il incombe donc aux organismes de services sociaux existants de réagir à ce problème. Cela peut comprendre l'embauche de lesbiennes, la création d'un environnement plus sûr pour les lesbiennes – clientes et employées – et des campagnes d'éducation publique qui reconnaissent la violence contre les lesbiennes.

Par-dessus tout, les lesbiennes qui sont victimes de mauvais traitements ont besoin de sécurité et d'appui. Les agresseuses doivent assumer la responsabilité de leur comportement et chercher de l'aide. Les professionnels et personnes dispensant des soins doivent admettre l'existence de ce problème et s'assurer que leurs services répondent bien aux besoins des lesbiennes. Les amis et les membres des familles doivent se renseigner sur les façons dont ils peuvent apporter du soutien.

Les mauvais traitements dans les relations lesbiennes font partie du large éventail des manifestations de violence contre les femmes dans notre société. Nous devons tous et toutes rompre le silence et reconnaître la violence qui existe dans les relations lesbiennes. C'est à cette condition que nous pourrions mettre fin au cycle de la violence.

## Lectures complémentaires

Blenman, Adrienne (1991). The hand that hits is not always male. *Canadian Woman Studies*, 11(4), 309-310.

Bologna, M., Waterman, C. & Dawson, L. (1987). Violence In Gay Male and Lesbian Relationships: Implications for Practitioners and Policy Makers. Paper presented at the Third National Conference for Family Violence Researchers, Durham, N.H.

Brandt, P. & Kidd, A. (1986). Frequency of Physical Aggression in Heterosexual and Female Homosexual Dyads. *Psychological Reports*, 59, 1307-1313.

Carlson, B. (1992). Questioning the Party Line on Family Violence. *Affilia*, 7, 94-110.

Elliot, Pam (Ed.) (1990). *Confronting Lesbian Battering: A Manual for the Battered Women's Movement*. St. Paul, MN : Minnesota Coalition for Battered Women.

Faulkner, Ellen (1991). Lesbian abuse: The social and legal realities. *Queen's Law Journal*, 16(2), 261-286.

Hammond, N. (1989). Lesbian Victims of Relationship Violence. *Women and Therapy*, 8, 89-105.

Herek, G.M. et K.T. Berrill (Eds.) (1992). *Hate crimes: Confronting Violence Against Lesbians and Gay Men*. Newbury Park : Sage Publications.



- Kanuha, V. (1990). Compounding the Triple Jeopardy: Battering in Lesbian of Colour Relationships. *Women and Therapy, 9*, 169-184.
- Levy, B. et K. Lobel (1991). Lesbian Teens in Abusive Relationships. In B. Levy (Ed.), *Dating Violence: Young Women in Danger*. Washington : Seal Press.
- Lie, G. Y. et S. Gentlewarrier (1991). Intimate violence in lesbian relationships: Discussion of survey findings and practice implications. *Journal of Social Service Research, 15*, 41-59.
- Lie, G.Y., R. Schilit, J. Bush, M. Montagne, et L. Reyes (1991). Lesbians in currently aggressive relationships: How frequently do they report aggressive past relationships? *Violence and Victims, 6*, 121-135.
- Lobel, Kerry (Ed.) (1986). *Naming the Violence*. Seattle: Seal Press.
- Marie, S. (1984). Lesbian battering: An inside view. *Victimology: an International Journal, 9* (1), 16-20.
- Morrow, Susan L. et Donna M. Hawxhurst (1989). Lesbian partner abuse: Implications for therapists. *Journal of Counseling and Development, 68* September/October, 58-62.
- Pharr, Suzanne (1988). *Homophobia: A Weapon of Sexism*. Little Rock : Chardon Press.
- Renzetti, Claire M. et Charles Harvey Miley (1996). *Violence in Gay and Lesbian Domestic Partnerships*. New York, NY : Harrington Park Press.
- Renzetti, C.M. (1993). Violence in Lesbian Relationships. In M. Hansen & M. Harway (Eds.) *Battering and Family Therapy: A Feminist Perspective*. Newbury Park : Sage Publications.
- Renzetti, C.M. (1992). *Violent Betrayal: Lesbian Partner Abuse*. Newbury Park : Sage Publications.
- Renzetti, C.M. (1989). Building a second closet: Third party responses to victims of lesbian partner abuse. *Family Relations, 38*, 157-163.
- Renzetti, C.M. (1988). Violence in lesbian relationships: A preliminary analysis of causal factors. *Journal of Interpersonal Violence, 3* (4), 381-399.
- Ristock, Janice L. (1998). Community-based research: Lesbian abuse and other telling tales in Janice Ristock and Catherine Taylor (Eds.) *Sexualities and Social Action: Lesbian/Gay/ Queer Studies Inside the Academy and Out*. Toronto, ON : University of Toronto Press.
- Ristock, J.L. (1997). The cultural politics of abuse in lesbian relationships: Challenges for community action in Nijole Benokraitis (Ed.) *Subtle Sexism*. Thousand Oaks, Ca : Sage.
- Ristock, J.L. (1994). And Justice for All?... The social context of legal responses to abuse in lesbian relationships. *Canadian Journal of Women and the Law/Revue juridique, La femme et le droit, 7* (2).
- Ristock, J.L. (1991). Beyond ideologies: Understanding abuse in lesbian relationships. *Canadian Woman's Studies/Cahiers de la femme, 12*, (1).
- Robson, R. (1992). *Lesbian (Out) Law*. Ithaca : Firebrand Books.
- Rothblum, R.E. et E. Cole (Eds.) (1989). *Loving Boldly: Issues Facing Lesbians*. New York : Harrington Press.

Schilit, Rebecca, Gwat-Yong Lie, Judy Bush, Marilyn Montagne et Lynn Reyes (1991). Intergenerational transmission of violence in lesbian relationships. *Affilia: Journal of Women and Social Work*, 6(1), 72-87.

West, Angela (1992). Prosecutorial activism: Confronting heterosexism in a lesbian battering case. *Harvard Women's Law Journal*, 15, 249-271.